



U.C.S.A. cgt

## Compte-rendu du CCE des 23 et 24 mars 2017

Présent(e)s pour la CGT :

**Abal-Kassim Ali Combo** (Mayotte 1ère), **Fabrice Craig** (Guyane 1ère), **Chantal Frémy** (Pôle Sud-Ouest), **Sophie Goubil** (Pôle Nord-Ouest), **Jean-Hervé Guilcher** (Pôle Nord-Ouest), **Carole Herbin** (Pôle Nord-Est), **Annabelle Igier** (Pôle Nord-Est), **Gaby Laurier** (Martinique 1ère), **Jean-Hugues Lec Kao** (Réunion 1ère), **Katalina Lutui** (Wallis et Futuna 1<sup>ère</sup>), **Fernando Malverde** (Pôle Nord-Ouest), **François Marlin** (Martinique 1ère), **William Maunier** (Pôle Nord-Est), **Pierre Mouchel** (Pôle Sud-Ouest), **Pascal Percie du Sert** (Pôle Sud-Est), **Aïda Pratte** (Pôle Sud-Est), **Christophe Porro** (Pôle Sud-Est), **Vincent Rivière** (Pôle Sud-Ouest), **Didier Ricou** (Polynésie 1ère), **Attoumani Simba** (Mayotte 1<sup>ère</sup>).

Représentant syndical : **Marc Chauvelot** (Siège)

Invité : **Laurent Faure** (Pôle Sud-Ouest/Filière production)

1. Feuilleton de Montpellier.....	2	9. Outre-Mer : commissions Outre-mer et nouvelles technologies.....	7
2. Situation de l'emploi.....	4	10. Règlement intérieur et charte informatique.....	8
3. Taxe d'apprentissage 2016.....	4	11. Charte éthique et cadeaux.....	9
4. Evolution de l'entretien annuel.....	5	12. Projet Démat.....	10
5. Indemnités de mobilité pour les non permanents.....	5	13. Projet « missions ».....	11
6. Organisation de la Direction générale déléguée aux ressources humaines.....	6	14. Cession de CFI.....	11
7. Stratégie numérique du réseau régional.....	6	15. Création d'une filiale SVOD.....	11
8. Point d'étape sur la Chaîne info.....	7	16. Immeuble EOS.....	12

*Lors de la séance, le secrétaire du CCE a interpellé la présidente sur la couverture des événements en Guyane secouée depuis plusieurs jours par une mobilisation de tous les secteurs d'activité : fermeture d'établissements scolaires, de magasins, rassemblements populaires dans les villes, déprogrammation à trois reprises du lancement de la fusée Ariane, aéroport fermé, vols détournés, etc. Une mobilisation de toute une population autour de collectifs qui interpellent le gouvernement. Il a salué le travail des équipes de Guyane 1<sup>ère</sup> qui assurent 24 H sur 24 leurs missions de service public dans des conditions difficiles. Par contre il a déploré que ces événements ne soient pas rapportés sur les chaînes nationales, le 20H de France 2 ou 19H de France 3, ce qui donne le sentiment aux populations de nos territoires qu'ils sont exclus de l'information nationale.*

Un CCE extrêmement chargé. Pas moins de 15 points à l'ordre du jour dont 11 informations / consultations. Le calendrier social se déroule au pas de charge à France télévisions.

Delphine Ernotte s'est félicitée des succès de la fiction sur France 3, notamment Capitaine Marleau ainsi que de l'éditorialisation de soirées comme celle sur les jeunes médecins sur France 2 (le film Hippocrate suivi d'un documentaire). L'information se porte « extrêmement bien », selon la Présidente. Le 20h de France 2 a battu celui de TF1 à plusieurs reprises. Quant aux émissions politiques, elles connaissent des résultats hétérogènes selon les invités.

Sur le volet financier, les comptes ne sont pas encore arrêtés mais ils devraient « être dans les clous ». « C'est important d'être à l'équilibre alors qu'il va y avoir une

alternance de gouvernement » souligne la Présidente.

Mme Ernotte s'est dite déçue des résultats du baromètre de confiance lancé en début d'année, auquel seulement 34% des salariés ont répondu. Taux particulièrement faible chez les journalistes. Par ailleurs, les nombreux problèmes techniques ont pénalisé le résultat dans les Outre-Mer.

La patronne s'est justifiée de la déprogrammation du duo d'humoristes Mathieu Madénian et Thomas VDB, dont les pastilles étaient prévues après le 20h de France 2. Pour elle, ces séquences auraient eu leur place dans une émission, où elles auraient été « encadrées par un animateur qui peut relativiser », comme c'était le cas précédemment dans Actuality. Là, elle s'est dite « gênée par le côté potache brut ». Delphine Ernotte reconnaît qu'elle a « fait une connerie en répondant sur twitter. Je n'aurais pas dû répondre ».

## **I. Feuilleton de Montpellier, schéma de développement des activités des moyens interne de fabrication**

---

La direction est venue en force présenter le projet de feuilleton de Montpellier auquel la matinée de vendredi 24 a été entièrement consacrée. « Un sujet qui embrasse totalement la stratégie de l'entreprise » au plan éditorial, patrimonial, économique et industriel selon Mme Ernotte.

France télévisions souhaite lancer la production d'un feuilleton quotidien, qui sera diffusé à partir de janvier 2018 sur l'antenne de France 2 en fin d'après-midi. Ce feuilleton sera entièrement produit en interne, via MFP (Multimédia France Productions), la filiale de production du groupe. Elle doit permettre à France télévisions d'atteindre 12,5% de production dépendante, là où elle n'atteignait même pas 5% en 2015, autrement dit d'être propriétaire des droits et de maîtriser toute la

chaîne de valeur, de la conception jusqu'à la distribution, en associant FTD (France Télévisions Distribution) et FTP (France Télévisions Publicité). Pour mémoire, au-delà des 12,5% en production dépendante via MFP avec le feuilleton, FTV pourra détenir jusqu'à 25% des droits de ses programmes via la co production.

La CGT salue évidemment une telle orientation qui correspond à ce qu'elle défend depuis des années, en réclamant l'abrogation du système des décrets Tasca (c'est FTV qui paye mais ce sont les producteurs privés qui ont les droits) et en plaidant pour la ré-internalisation de la fabrication des programmes et le recours prioritaire aux moyens internes.

Pour produire ce feuilleton, FTV va créer un nouveau site de la filière à Vendargues

dans la banlieue de Montpellier. Il s'agit d'un très gros projet qui s'installerait dans 16 000 m<sup>2</sup> de hangars, où la direction souhaite construire deux grands studios de 900 m<sup>2</sup> pour les besoins du feuilleton, qui serait également tourné en extérieur, grâce aux 300 jours d'ensoleillement de la région et aurait par ailleurs recours aux technologies de pointe telles que les décors virtuels.

Mais ce n'est qu'une partie du projet. La direction souhaite aussi regrouper à Vendargues, toute la construction des décors du groupe et l'ensemble des accessoires pour les tournages de fiction, ainsi que le car de vidéo-mobile de Marseille.

A terme, le lieu pourrait en outre accueillir des studios supplémentaires pour les tournages de séries ou d'unitaires, ainsi qu'un studio extérieur.

On comprend bien qu'il s'agit là d'un projet considérable, qui risque d'avoir d'importantes conséquences sur l'organisation de la Filière de production. Car la direction voit ce feuilleton comme un développement stratégique à moyens constants :

- Passage à 20 fictions au lieu de 32
- 78 postes de techniciens seraient créés à Montpellier par redéploiement des autres sites, sur la base du volontariat.
- le site marseillais de la Valentine serait fermé et les stockages transférés, soit à Montpellier, soit sur le site de la Belle de mai, où se tourne Plus belle la vie.
- les menuiseries de Paris, Lyon et Marseille seraient fermées
- la direction cherche une solution pour déménager les personnels à Chanot et la belle de mai.
- les stockages d'accessoires de Lille, Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux seraient transférés à Montpellier et fermés.

- la post-production du feuilleton (14 postes) se ferait en banlieue parisienne, sur le site du Franay à Saint Cloud, où des infrastructures seraient aménagées.

Quel avenir pour les sites existants de la filière, si les salariés postulent à Montpellier et donc réduisent les capacités de fabrication dans ces sites ? A contrario, que devient le projet s'il y a trop peu de candidats, étant donné que cela se fait sur la base du volontariat ? Lors des débats, le principe d'un « droit de retour » est avancé.

La CGT a réaffirmé son opposition à la fermeture de sites, son attachement au rôle de France télévisions dans l'aménagement culturel du territoire et à l'importance de pouvoir maîtriser la totalité des process.

Les délais sont très restreints, puisque les tournages doivent commencer en septembre, ce qui impose d'organiser les mobilités d'ici l'été. Quant aux investissements, ils devraient se faire en deux temps : des tournages sur un site provisoire à partir de septembre, jusqu'à la livraison du site définitif après travaux, vraisemblablement au printemps 2018.

Un grand débat va donc avoir lieu. La CGT entend jouer pleinement son rôle de force de proposition. Elle a prôné la négociation d'un « accord d'anticipation » de façon à peser sur chacune des étapes de ce projet. Montpellier (Vendargues), son potentiel stratégique réel, le transfert des accessoires et de la menuiserie, le devenir des sites, la stratégie des unitaires et des séries, l'activité des équipes légères et de la post production, les liens avec les régions. La direction a néanmoins affirmé que le plan de charge des 32 fictions était maintenu pour 2017 et qu'elle ne souhaitait pas remettre les sites de productions en cause.

## 2. Situation de l'emploi

---

L'effectif de FTV a continué à baisser en 2016, pour atteindre une moyenne de 9840 ETP sur l'année, 8471 ETP permanents et 1369 ETP non-permanents.

Au 31 décembre, l'entreprise comptait 8827 salariés permanents, à 44% des femmes.

On observe cependant une remontée sur le dernier trimestre, du fait du lancement de Franceinfo. La baisse était de -118 ETP à fin septembre, alors qu'elle n'atteint « plus » finalement que -91 ETP à la fin décembre.

Le taux de précarité continue à baisser pour atteindre 13,9% sur l'ensemble de l'entreprise, ce qui inclut une petite remontée sur le dernier trimestre, liée là-aussi au lancement de Franceinfo (on était à 13,6% à la fin septembre). Du fait des recrute-

ments de journalistes à la chaîne info, la baisse a surtout porté sur les PTA (-76,6 ETP contre -15,1 ETP pour les journalistes).

FTV a enregistré 403 départs et 413 recrutements, soit un solde de 10 ETP. L'entreprise a connu 4,7% de turnover : un niveau élevé à comparer aux années précédentes où l'on était inférieur à 3%.

On observe que les heures supplémentaires sont en hausse de 3,6%, en particulier au siège. La direction les explique notamment par le lancement de Franceinfo et par les conséquences de l'incendie du site de Vanves.

Pour 2017, l'effectif prévu est stable (9842 ETP), mais il intègre l'effet de Franceinfo en année pleine (185 ETP).

## 3. Taxe d'apprentissage 2016

---

Les élus ont pris acte du bilan annuel de l'apprentissage, tout en soulignant l'effort en direction des organismes liés à l'égalité des chances et à la diversité.

La répartition générale des montants versés en 2016 par FTV aux différents organismes habilités à recevoir de la taxe d'apprentissage s'élève à 5 021 780 € soit 0.68% (0.44% pour l'Alsace-Moselle) de la masse salariale de l'entreprise de l'année 2015.

La répartition des versements est sensiblement la même qu'en 2015, mis à part la Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) qui est une pénalité infligée

aux entreprises qui n'embauchent pas suffisamment d'alternants et qui a doublé pour FTV entre 2015 (581 333 €) et 2016 (1 165 328 €). Ceci n'est pas dû à une baisse du nombre d'alternants en 2016 à FTV mais à une augmentation des seuils pour les entreprises de plus de 2000 salarié(e)s.

Les choix de versements se font en priorité à destination :

- Des écoles « cœurs de métiers » historiques en relation avec les métiers de France télévisions (écoles de journalisme, organismes de formation aux métiers de l'audiovisuel), soit 77% des versements.

- Les CFA qui ont formé des apprentis de France télévisions, soit 11%.
- Les écoles et organismes de formation liés à l'égalité des chances et à la diversité, soit 12%.

#### 4. Evolution de l'entretien annuel

---

Lancé à la fin 2015, après la déplorable affaire du fichage, le projet d'évolution de l'entretien annuel d'évaluation a fait entre temps l'objet d'une expertise par l'IC-CHSCT. En avril 2016, le CCE avait souhaité pouvoir bénéficier des retours d'une expérimentation. Elle a été menée à la Réunion, à France 5, à la RH et au service Comptabilité du Siège afin de voir comment les managers et les collaborateurs s'approprièrent le support d'entretien.

Parmi les points positifs constatés dans les retours de l'expérimentation :

- La possibilité d'accéder aux compétences (définitions et niveaux)
- L'obligation pour les managers de prendre position
- Le recentrage de l'évaluation sur la fiche de poste
- Le transfert de la partie « mobilité » dans l'entretien professionnel
- Le caractère plus objectif et plus factuel
- L'augmentation du temps de préparation aussi bien pour le manager que pour les collaborateurs.

Parmi ceux à développer :

- Le nombre parfois trop élevés de compétences et la nécessité peut-être de les hiérarchiser.

- La demande d'un « retour » par les collaborateurs et donc la possibilité pour les RH de faire des extractions sous forme de tableaux de bords

Sur le support en lui-même, les élu(e)s sont très réservés sur les termes retenus pour la partie « évaluation des compétences » – les mêmes que ceux que l'on utilise à l'école primaire : en-deçà des attentes ; partiellement conformes aux attentes ; conforme aux attentes ; au-delà de attentes.

Que peut bien signifier par exemple : « au-delà des attentes » ? Quand on voit certaines « expérimentations sauvages » (c'est à dire en dehors de tout accord) de compétences complémentaires non maîtrisées, les élus s'inquiètent de la manière dont ce critère pourrait être interprété par certains managers.

Ils craignent également que cet entretien d'évaluation, qui doit se dérouler avec le N+1, ne soit source de conflits et de risques psychosociaux, en raison d'appréciations non objectivées ou ressenties comme arbitraires. Le CCE a rendu un avis négatif sur ce point. La mise en œuvre de l'entretien doit débuter en avril, pour être généralisée à l'été.

#### 5. Indemnités de mobilité pour les non permanents

---

La saisine intersyndicale initiée par la CGT a permis d'avancer sur ce dossier bien mal engagé au départ. Pour mémoire, la direc-

tion envisageait de limiter les remboursements au forfait à 35 euros !

Au terme de trois séances de concertation, la direction a nettement revu sa copie en réévaluant le découcher sur facture plafonné à 74 €, 23 € pour le repas du soir et les mêmes conditions que les permanents (un ticket repas) pour le repas de midi. Pendant la période transitoire, le système antérieur s'appliquera.

Un point de désaccord demeure : la liste des « villes chères » et des événements qui justifient le tarif dérogatoire (92 € pour la nuitée), laissée à l'appréciation des directions régionales. La CGT a mis en garde sur le risque d'un système à deux vitesses et d'une discrimination entre salariés, en fonction des directions régionales.

## **6. Organisation de la Direction générale déléguée aux ressources humaines**

---

La DRH centrale va connaître un ajustement d'organisation. La direction en charge d'accompagner les projets d'organisation est supprimée et une DRH dédiée à la filière RH est créée. Elle sera

confiée à l'ancien DRH de Malakoff, Laurent Benhayoun.

Sa mission sera de gérer l'ensemble des collaborateurs RH, de réfléchir à l'amélioration des process internes pour plus de performance RH. Il sera directement rattaché à Arnaud Lesaunier.

## **7. Stratégie numérique du réseau régional**

---

La direction du réseau régional est venue défendre devant les élus la stratégie numérique de France 3, après la rénovation des sites internet – qui sont désormais à l'échelle des nouvelles régions administratives – et l'émoi autour de la fabrication d'un certain nombre de modules pour le numérique. Une saisine intersyndicale est d'ailleurs en cours sur le sujet.

Les sites régionaux étaient obsolètes, ils n'avaient pas évolué depuis 4 ans et n'étaient plus adaptés aux usages actuels : horizontalité, priorité au visuel et à la mobilité. A en croire la direction, aujourd'hui la page d'accueil est plus riche, puisqu'elle comprend une centaine d'entrées, là où il y en avait seulement 25 précédemment, avec plus de rebonds vers d'autres articles et des vidéos. Selon elle, le regroupement des URL (adresses internet des sites) permet de toucher plus

de gens et d'être plus puissants. En mars, l'audience des sites régionaux a progressé de 18% par rapport à février, avec un record de progression de 82% en Bretagne.

Sur l'organisation des moyens, Olivier Godard répète qu'il n'est pas question de créer des structures parallèles dédiées au numérique et que la montée en puissance ne pourra se faire que par l'évolution des pratiques (compétences complémentaires principalement). La direction veut s'appuyer sur les initiatives locales et faire de l'échange de bonnes – ou mauvaises – pratiques pour avancer. Le DRH précise que ces initiatives ne sont pas toujours le fait du management mais des salariés eux-mêmes.

Les élus CGT ont rappelé à la direction que les expérimentations devaient se

faire dans la concertation avec les équipes et que si elles dérogeaient à l'accord collectif, elles devaient passer par la négociation. La direction propose l'espace métiers, ce qui ne semble pas faire l'unanimité dans les organisations syndicales.

Quant au volontariat pour travailler sur le numérique, le DRH de France 3 répond que l'accord collectif prévoit que les jour-

nalistes sont multi-supports et qu'il n'est donc pas question de volontariat...

La direction souhaite continuer à sensibiliser les salariés à travers des « web cafés » ou de les former à travers des sessions comme DOIR (Dynamiser l'offre d'information régionale). Peu de détails en revanche sur les actions en direction du personnel technique.

## **8. Point d'étape sur la Chaîne info**

---

La Casmoa a fait son rapport d'étape. (➔ voir le rapport).

Depuis le début de l'année, la grille de Franceinfo a connu pas mal d'évolutions sur le contenu, la forme et le rythme. Malgré tout, les effectifs sont très restreints et la fatigue se fait sentir dans les équipes, où les vacations sont longues et il est difficile de se faire remplacer. La pression est particulièrement forte sur les fonctions les plus polyvalentes.

Il demeure par ailleurs pas mal de problèmes de coordination ; il n'est pas sûr que toutes les rédactions jouent le jeu des échanges d'infos avec Franceinfo.

L'inquiétude est toujours aussi forte pour les salariés de Télématin. La direction a accepté de repousser au mois de mai le fonctionnement actuel (éditions du Télématin alimentées de manière mixte par la chaîne info + 2 rédacteurs et 4 monteurs à Télématin), le temps que soient restituées et examinées les conclusions du groupe de travail sur le montage et l'assemblage (le qui fait quoi ?), qui s'est tenu sous l'égide de l'ANACT.

Par ailleurs, depuis le 20 mars, la chaîne info fournit à France 2 une nouvelle tranche d'info de 30 minutes, à 6h du matin, avant le Télématin, en remplacement du jeu « Les Z'amours » qui ne fonctionnait pas. Les premiers chiffres d'audience sont plutôt encourageants.

## **9. Outre-Mer : commissions Outre-mer et nouvelles technologies**

---

Le budget du pôle Outre-Mer prévoit des effectifs en baisse de 16 ETP (1677,5 ETP) par rapport à la fin 2016. L'effort pèsera très majoritairement sur le périmètre de Malakoff (1ère et France Ô confondus). Seules les « plus petites stations » (Wallis et Mayotte) seront préservées.

Côté investissements, le coût de la relocalisation de la station de Martinique 1ère sera compensé par une légère augmentation du budget, la diminution des charges de personnels liée à la baisse des effectifs et une baisse des amortissements hors programmes.

Dans le cadre du dispositif de « régulation de l'emploi non permanent », non validé par les organisations syndicales, la direction a décidé unilatéralement de publier 37 postes, qui feront l'objet d'une information dans les CE des stations concernées.

Suite aux dysfonctionnements rencontrés par les salariés des 1ère dans le paiement de leurs compétences complémentaires, la direction s'est engagée, à l'occasion d'une négociation en février à communiquer aux DP la liste des UCC (unités de compétences complémentaires) pratiquées chaque année, ainsi qu'à chaque salarié, un récapitulatif individuel. Elle s'engage à assurer le règlement mensuel de ces UCC, au maximum dans les deux mois et de fournir aux salariés des relevés individuels. Elle fera un point trimestriel devant les DP.

Sur le passage à la HD, la commission Outre-Mer et la commission des nouvelles technologies du CCE sont favorables au lancement d'un nouvel appel d'offres cette année, afin de passer au plus vite les têtes de réseau en HD et de diffuser ainsi les 1ère en haute-définition sur les satellites.

La commission s'est intéressée à la situation dramatique de Réunion 1ère, dont l'audience chute inexorablement. Elle est actuellement autour de 9% de part d'audience après avoir perdu 5 points en

3 ans. Suite aux résultats d'une étude qualitative, le patron des Outre-Mer, Walles Kotra confirme qu'un plan d'action en 7 chantiers va être lancé. La CGT lui a rappelé qu'il était urgent de tout mettre en œuvre pour reconquérir le public réunionnais et que cela devait nécessairement se faire en associant les salariés.

Pour le traitement des élections, le Pôle Outre-Mer veut pousser au maximum la convergence TV/radio/internet. Malakoff sera au service des 1ère. Elle fabriquera notamment des entretiens avec chaque candidat confirmé, des modules, un web dossier hebdomadaire sur les enjeux et des carnets de campagne radio. L'Outre-Mer sera aussi présent sur les écrans nationaux avec deux duplex des 1ère sur France 2 et un duplex sur France 3. Toutes les stations proposeront, à partir des « corners info », une synthèse de 50 secondes à destination de Franceinfo les soirs d'élection.

Au terme d'une 1ère phase d'information / consultation du CE du siège, de nouvelles organisations des rédactions, de la coordination et de la communication vont se déployer progressivement à Malakoff. La 2e phase prévoit pour la suite la convergence des équipes et des structures de France Ô et de la coordination Outre-Mer 1ère. On n'en connaît pas encore le calendrier.

## **10. Règlement intérieur et charte informatique**

---

Ce dossier est en souffrance depuis des années. Les CE et les CHSCT avaient commencé à être informés en 2014-2015 puis plus rien... Les CE ont été consultés au premier semestre 2016. Saisi par les CE régionaux, le CCE a diligenté en juin 2016 une étude juridique sur le projet de règlement intérieur et sa charte informatique au cabinet ATLANTES.

Lors du point au CCE de décembre 2016, les élus du CCE ont convenu avec la direction de mettre en place des réunions d'échanges afin de confronter le projet de la direction avec l'expertise du CCE. Cela a fait l'objet de deux journées de travail les 2 février et 9 mars 2017.

La CGT a rappelé que toute note qui porte des prescriptions générales et permanentes dans les matières relevant du règlement intérieur (RI) doit suivre le processus d'information-consultation du RI pour y être annexée, que ce soit en central ou en local.

Plusieurs demandes des CHSCT et du CCE ont été acceptées. Toutefois, un flou persiste sur la notion de charte. Dans la mesure où elle est annexée au RI, elle est opposable aux salariés. D'où une possible confusion sur la portée d'une charte qui peut sembler anodine, assimilée à une incitation d'agir et non une obligation.

Globalement, l'expertise du cabinet ATLANTES n'a pas trouvé de problème majeur dans le projet de RI, elle montre que la direction est dans la légalité et conforme à la jurisprudence.

Concernant la charte informatique, l'expertise a montré que le texte était dans les clous légaux, qui sont malheureusement très restrictifs pour les libertés des salariés. Le problème est que ce nouveau texte est plus sévère qu'un certain nombre de pratiques en vigueur jusqu'ici. Les élus ont donc largement insisté pour qu'une large campagne de

communication soit mise en place afin que les salariés intègrent les changements à opérer dans leurs pratiques.

Il est par exemple très important de savoir que tout le contenu des appareils électroniques mis à disposition des salariés appartient à l'employeur, poste fixe comme téléphone portable. L'employeur peut accéder à tout le contenu, même à l'insu du salarié. Seule exception : tout ce qui est identifié comme personnel. Dans ce cas, l'employeur peut tout de même y accéder mais en présence du salarié ou après l'avoir dûment prévenu.

Cela peut se comprendre en cas de problèmes de sécurité (cyber attaque, intrusion). Mais cela peut être redoutable pour d'autres motifs touchant aux libertés individuelles.

Les règles de sécurité informatique doivent être respectées par tous. Encore faut-il connaître les règles. Il faut donc que les salariés sachent qu'ils doivent modérer leurs échanges sur la messagerie interne car ils sont potentiellement en danger en cas de dérapage (critique d'un collègue, de la hiérarchie ou de l'entreprise). Cela pourrait se retourner contre eux si l'employeur souhaitait l'utiliser.

## **II. Charte éthique et cadeaux**

---

L'objectif de cette charte, selon la direction, est de promouvoir les comportements éthiques dans l'entreprise et renforcer la confiance. Il s'agit également de se mettre en conformité avec certaines obligations légales relatives aux conflits d'intérêts. Pour Laure Haguenaer, responsable du projet « s'il

*est important d'atteindre ses objectifs, la façon l'est tout autant. »*

Cette charte reprend pour l'essentiel des textes déjà en vigueur dans l'entreprise (accord égalité, charte des antennes, charte des réseaux sociaux, charte déontologique des journalistes).

La nouveauté, c'est l'entrée en application de la loi Sapin 2 qui comporte un volet important et volontariste pour la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts. La loi impose une entrée en vigueur au 1er juin 2017 et FTV souhaite s'y conformer.

Certaines dispositions sont obligatoires et peuvent aboutir à des sanctions en cas de non-respect. Les élus CGT ont fait valoir que seules les dispositions non respectées d'un règlement intérieur peuvent aboutir à une sanction. Aussitôt adopté, le RI fera donc l'objet d'une procédure modificative pour y inclure certains éléments de la charte éthique.

Chaque salarié devra prochainement remplir un formulaire de prévention des conflits d'intérêt afin de clarifier sa situation (actions, fonctions, activités de con-

seil, engagement associatif, intérêt dans des sociétés, etc.). Le but n'est pas de rendre impossibles les choses mais d'en faire la transparence afin de déterminer si, dans certaines situations de travail, il peut y avoir un conflit d'intérêt.

En ce qui concerne les cadeaux et invitations, une limite est mise en place (150 €) que les salariés ne doivent pas dépasser. En cas de doute, il faudra s'adresser à sa hiérarchie pour avis.

Cette charte comporte aussi un volet « lanceur d'alerte » pour dénoncer des agissements abusifs dans l'entreprise. Cela est cadré par la loi dite Sapin 2 de lutte contre la corruption. Ce point fera l'objet d'échanges ultérieurs pour préciser le fonctionnement exact car nous sommes toujours en attente des décrets d'application de la loi.

## **12. Projet « Démat »**

---

La dématérialisation des factures est devenue une obligation pour les entreprises de plus de 5000 salariés. France télévisions se donne trois ans pour y parvenir. Cela ne concerne pour l'instant que les « factures fournisseurs » mais à terme, on peut supposer que cette « révolution numérique » impactera tous les secteurs de la comptabilité et des finances. Le projet ne sera pas déployé pour le moment dans les Outre-mer.

140 000 factures sont traitées chaque année à France télévisions, qui concernent 18 000 comptes fournisseurs, avec 2600 nouveaux fournisseurs par an. Selon Priscille Ducomet, directrice financière de FTV, cette suppression de la saisie

permettra aux comptables d'exercer des tâches plus valorisantes, et d'améliorer le contrôle de gestion. La dématérialisation devrait donc également améliorer l'archivage, le délai de traitement des factures et faciliter les audits régulièrement imposés à France télévisions.

Selon les documents remis par la direction, 65 comptables sont concernés à France télévisions et la suppression prévoit la suppression de 10 ETP. Le projet présenté comporte un volet « accompagnement » pour permettre des reconversions ou des mobilités. La direction assure que ce plan sera individualisé pour permettre de répondre à toutes les de-

mandes des salariés impactés par le projet, au cas par cas.

L'IC-CHSCT sera consultée, et une expertise sera réalisée pour mesurer les conséquences sur les conditions de tra-

vail. La première réunion est prévue les 11 et 12 avril.

Les élus de la CGT ont insisté pour mettre en place une GPEC spécifique.

### **13. Projet « missions »**

---

La direction a présenté un point d'étape sur le projet « Missions » qui va révolutionner le traitement des frais de missions qui seront désormais saisis par le salarié lui-même.

Eric Piaumier, responsable du projet, a expliqué que le paramétrage de l'outil (qui peut faire quoi) était encore en cours mais que l'une des « briques » du projet était validée avec le choix de Carlson Wagon lits comme prestataire unique des voyages à France télévisions.

Les élus CGT ont fait remonter les dysfonctionnements des premières utilisatrices, les assistantes : mails trop nombreux, double validation chef de service/comptabilité). La direction s'est engagée à simplifier le process.

Les travaux de l'IC-CHSCT sont en cours. Un questionnaire a été adressé à la totalité des salariés de France télévisions, l'analyse des réponses servira de base aux ateliers et « groupes métiers » qui seront menés en avril et mai. Il est donc important que chacun réponde à ce questionnaire qui sera en ligne jusqu'au 31 mars prochain.

### **14. Cession de CFI**

---

L'Etat a décidé pour des raisons stratégiques de regrouper Canal France International (CFI) au sein de France Média Monde (FMM), afin que tout ce qui est relatif à la diffusion de médias publics français à l'étranger soit sous une même bannière.

FTV porte 75% des parts dans CFI. Cette opération financière de cession d'actions entre structures du service public sera neutre, mis à part les 60 000 € de taxe sur la plus-value que l'entreprise devra acquitter. Les élus du CCE ont pris acte de cette cession.

### **15. Création d'une filiale SVOD**

---

Dans le cadre du projet de développement de la future plateforme SVOD du groupe, la direction souhaite créer une nouvelle fi-

liale de FTV pour porter cette activité commerciale.

Il y a nécessité de créer une nouvelle filiale car à terme d'autres partenaires pourraient entrer au capital, notamment la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre du plan d'investissement d'avenir porté par l'Etat. FTV restera cependant majoritaire.

Cette nouvelle structure accueillera les métiers spécifiques à la SVOD (20 personnes prévues), même si au niveau technique c'est FTVEN qui sera à la manœuvre (refacturation à la filiale).

La nouvelle plateforme devrait être lancée à l'automne. Elle fera l'objet d'un partenariat avec les producteurs privés, car France télévisions n'ayant pas aujourd'hui la propriété des droits, elle ne dispose pas d'un catalogue, ni des moyens d'en acheter un.

D'ores et déjà, la partie gratuite de la plateforme sera lancée le 9 mai, à travers une refonte complète de Pluzz, qui devrait prendre un nouveau nom.

## 16. Immeuble EOS

---

Afin de diminuer la dispersion des locaux de FTV dans Paris et de rapprocher les activités du Siège, la direction souhaite regrouper différentes activités dans une seule emprise où nous louons déjà des locaux.

Ce sont ainsi 7500 m2 de surfaces qui seront libérées, sur plusieurs sites à Boulogne ou à Issy les Moulineaux, pour être regroupées sur une surface identique dans le bâtiment EOS Microsoft à Issy les Moulineaux, où sont déjà logés FTVEN et le

secteur jeunesse. Devraient ainsi être rapatriées les filiales FTP (France Télévisions publicité), MFP et les filiales cinéma de France 2 et France 3. Cela permettra de rapprocher leurs personnels de ceux de la maison mère.

Les surfaces d'accueil correspondent à l'addition de celles de MFP, FTP, des filiales cinéma de France 2 et France 3. Cela pourrait permettre de rapprocher leurs personnels de ceux de la maison mère.

**Prochain CCE les 14 et 15 juin.**

Paris, le 27 mars 2017

*Vos élu-e-s de la CGT se tiennent à votre disposition.*

## Compte-rendu au CCE de France Télévisions des réunions n°6 et n°7 de la CASMOA

### Réunion du 2 février 2017

#### Présents

**Pour la Casmoa :** Rafaèle BOURGIER, Jean-Hervé GUILCHER, Fernando MALVERDE, Véronique MARCHAND, Pierre MOUCHEL, Marie-Pierre SAMITIER.

**Pour la direction :** Laurence BOBILLIER, directrice de l'information régionale, Germain DAGOGNET, directeur délégué de Franceinfo, Stéphane DESCLARON, secrétaire-général adjoint de l'Information, Stéphane DUBUN, directeur de Franceinfo édition TV et Cécile LEFEVRE, directrice des ressources humaines du siège.

### Réunion du 20 mars 2017

#### Présents

**Pour la Casmoa :** Rafaèle BOURGIER, Marc CHAUVELOT, Jean-Hervé GUILCHER, Fernando MALVERDE, Pierre MOUCHEL, Marie-Pierre SAMITIER, Jean-Michel SEYBALD et Eric VIAL.

**Pour la direction :** Stéphane BIJOUX, directeur de l'Information du Pôle Outre-mer, Germain DAGOGNET, directeur délégué de Franceinfo, Stéphane DESCLARON, secrétaire-général adjoint de l'Information, Stéphane DUBUN, directeur de Franceinfo édition TV, Cécile LEFEVRE, directrice des ressources humaines du siège, Sylvain GUIDOT, directeur des ressources humaines du Pôle Outre-mer.

**Invités :** Laurent BIGNOLAS, anchorman à Franceinfo, Thierry DORSEUIL, monteur à Télématin, Aurélien BONY, Nicolas JAYER et Guillaume LOMBARD, infographistes à Franceinfo, Eric MAGEAU, médecin du travail au siège, Ghislaine VINGOT (Malakoff).

---

## Franceinfo: V2

Même s'il n'y a pas eu officiellement de lancement d'une version 2 de l'offre sur le canal 27, des évolutions ont été mises à l'antenne depuis le début de l'année.

Modification du « ticker », le bandeau de bas d'écran : agrandi, il passe à deux lignes et contient plus d'infos.

Depuis début janvier, les journaux télévisés ont été revus : plus orientés « news », plus longs (13 minutes), plus sanctuarisés, avec une présentation des titres devant le totem et ensuite un présentateur assis de manière plus classique.

L'utilisation du « hub » (écran tactile) de l'atrium a évolué, avec l'utilisation de vidéos. La direction souhaite désormais développer l'utilisation du second hub situé dans l'espace JT et qui n'est pas utilisé pour l'instant. Ils aimeraient pouvoir le connecter à internet pour interagir avec, mais cela pose des problèmes de sécurité qui ne sont pas réglés pour le moment.

Evolution majeure, depuis le 13 février, avec la suppression des JT de la demi-heure en période verte (9h30-18h). Dorénavant, Radio-France fournit, spécifiquement pour le canal 27, un rappel de titres étoffé de 3 minutes à la demi-heure. Illustré avec l'habituel totem. A cette occasion, l'éclairage du décor titres de Radio France a été amélioré.

Il y a donc désormais des titres de Radio-France à 20, 40, 50, ainsi qu'à 30 en période verte. Les titres de 10 ont été supprimés du fait de l'allongement du journal de l'heure.

Autre évolution d'importance, le lancement d'un journal de 25 minutes à 18h, présenté par le duo Louis Laforge / Sorya Khaldoun. Il se termine par une page de sport puis par le module « vu », importation du « Zapping » de Canal+.

A la suite, l'Instant module, de 18h36 à 18h54, présenté par Adrien Rohard, entouré de journalistes de l'atelier des modules et des partenaires extérieurs ou internes (INA, FTR, etc.).

Un accord a été signé avec Brut, le site de Renaud le Van Kim, pour une diffusion exclusive de ses contenus sur l'antenne et les sites de Franceinfo.

Dans la perspective des présidentielles, la direction constitue une « cellule élection » autour de Gilles Bornstein et de Caroline Le Junter. L'objectif sera d'inviter des personnalités politiques dans la tranche 21h30/minuit.

Autres évolutions : une séquence décryptage justice par Dominique Verdeilhan, un retour sur les grands procès par Clément Weill-Raynal, un module décryptage d'image par Hervé Brusini, un module et une émission hebdomadaire présentés par Claire Chazal (sans surcoût, assure Germain Dagognet), une séquence économie avec François Lenglet.

La commission a vivement dénoncé l'omniprésence de M. Lenglet et de sa vision libérale de l'économie, comme seul expert sur le sujet. Franceinfo devrait au contraire recourir à une diversité d'experts représentant les différentes approches de l'économie. La chaîne du service

public ne peut se contenter de véhiculer l'idéologie dominante, comme le font déjà les chaînes d'information en continu dont elle entend se démarquer.

Dans le même esprit, une discussion s'est engagée en commission sur la vampirisation du plateau de Franceinfo par France 2 pour ses soirées électorales.

Germain Dagognet répond que ça rajeunit l'image de France 2 et que ça permet aussi de rapprocher et de familiariser les équipes.

Pour la commission, cela pénalise Franceinfo qui se retrouve reléguée sur le plateau de Radio-France où tout le monde est tassé autour de la table du studio des Informés. Germain Dagognet reconnaît que c'est une forme de sacrifice de Franceinfo au bénéfice de France 2.

De notre point de vue, cela brouille aussi l'image de Franceinfo, puisque son plateau très identifié sert de cadre à l'idéologie du 20h de France 2, qui débarque là avec son habituel cortège d'éditorialistes multicartes, tous porteurs d'un discours univoque, libéral et réactionnaire.

Peut-être serait-il opportun de limiter l'hégémonie de France 2 sur le reste du groupe...

### **Le « 6h Info »**

La commission s'est émue de découvrir le projet de « 6h Info » par les bruits de couloir. Il s'agit d'une évolution de grille qui mérite un débat au sein de la Casmoa, dans la mesure où elle impacte à la fois Franceinfo et la grille de France 2.

Depuis le 20 mars, en lieu et place du jeu « Les Z'amours », France 2 diffuse une demi-heure d'information fabriquée par Franceinfo, dans le décor de l'atrium, avec un habillage spécifique (un mix entre l'identité de Télématin et celle de Franceinfo : on passe du « gris-jaune » au « rouge-blanc »). L'édition est incarnée par l'anchorman matinal du Canal 27, Laurent Bignolas.

Pendant ce temps, le canal 27 diffuse, lui, le signal de France 24.

La direction met en avant la demande de la direction de France 2 et de William Leymergie, afin de renforcer la tranche de 6h face à BFM et aux autres chaînes d'info en continu, et de booster l'audience de Télématin. Elle met en avant des chiffres prometteurs, lors de la 1<sup>re</sup> matinale.

Les membres de la commission pointent un risque pour l'identité des chaînes et une porosité de plus en plus fréquente entre France 2 et Franceinfo (Télématin, soirées électorales, visages récurrents des contributeurs de la 2). A quand la fusion-absorption ?

Germain Dagognet assure qu'il y aura toujours des éditions distinctes entre Télématin et la matinale de Franceinfo.

## Télématin

Ces évolutions contribuent à renforcer l'inquiétude des équipes de Télématin, quant à l'avenir de la tranche d'info emblématique de France 2.

Les membres de la commission ont rappelé que Télématin était de loin la 1<sup>re</sup> source de recettes commerciales de France 2 (21%) et qu'il fallait préserver ce patrimoine.

Nous rappelons également que l'objet de la commission et des groupes de travail passés et en cours est d'interroger les fonctionnements et la mutualisation des moyens entre France 2 et la chaîne info, afin d'évaluer quel est le bon niveau.

Force est de constater qu'à ce jour, le fonctionnement voulu par la direction porte préjudice à l'antenne de France 2. Il demeure de nombreux bugs lors des transferts de sujets de l'atrium vers France 2, une grande hétérogénéité dans la qualité des sujets fournis par les deskeurs (aussi bien sur la forme que sur le fond) ou des difficultés liées à l'identité de chaque édition, notamment en ce qui concerne le rythme et la longueur des sujets. Les éditions de Télématin sont courtes et les sujets aussi. Ce n'est pas toujours le cas de ceux fournis par Franceinfo, ce qui pose problème.

Par ailleurs, nous rappelons que, tant que le fonctionnement transitoire est maintenu à Télématin (2 rédacteurs + 4 monteurs), ces salariés doivent être loyalement utilisés, ce qui n'est pas leur sentiment. A plusieurs reprises, les rédacteurs de Télématin ont été cantonnés à un travail de desk pendant que les deskeurs de Franceinfo allaient sur le terrain.

Quant aux monteurs, ils se sentent acculés à une forme d'obsolescence programmée, réduits dans le meilleur des cas à des rôles de « réparateurs de sujets », privés – contrairement à tous leurs collègues – d'un référent lors du passage au logiciel de montage Adobe Premiere.

Nous demandons que la direction respecte loyalement ses engagements lors de cette période d'évaluation des process et de stabilisation du fonctionnement.

## Groupe de travail ANACT sur le montage

Un autre contretemps pour le moins fâcheux est venu perturber la démarche. Le 7 mars, le groupe de travail animé par l'ANACT sur le montage/assemblage n'a pas pu se tenir parce que la moitié des participants n'avaient pas été détachés et planifiés.

Cela dénote pour le moins de la désinvolture vis à vis de la démarche.

La DRH répond que ce n'est pas elle qui gère le groupe de travail. Alors d'où vient ce dysfonctionnement ?

Nous rappelons que les résultats de ce groupe de travail, sont attendus par tous, car ils sont centraux dans l'expérimentation de la chaîne info.

Rappelons à toute fin utile que nous sommes dans le cadre d'un accord expérimental jusqu'à la fin de l'année 2017 et que, si l'on n'aboutit pas sur ces sujets, nous en reviendrons à la situation de septembre 2016.

Le groupe de travail a finalement eu lieu mardi 21 mars, il devra faire une restitution en comité de pilotage et dans une prochaine Casmoa dans la 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril.

## Conditions de travail

La fatigue s'accumule sur les équipes de Franceinfo, principalement celles qui dépendent de la direction de l'information. L'insuffisance d'effectifs engendre une forte tension sur les équipes et des difficultés de remplacement. On demande régulièrement aux salariés de « dépanner », en cas d'absence des collègues. Selon la direction, « la machine ne vit pas bien le moindre grain de sable ».

La charge est particulièrement lourde sur les métiers les plus polyvalents : deskeurs, assistants de production ou d'édition.

Stéphane Desclaron, qui supervise la planification de la direction de l'information, affirme que les tableaux de service ont beaucoup évolué depuis septembre, pour prendre en compte les demandes des salariés. On est notamment passé de cycles de 6 semaines à des cycles de 3 semaines. Selon le secrétaire général adjoint de l'Information, le rythme des chaînes d'info en continu est par essence usant, en particulier les rythmes du matin.

Les effectifs sont plus tendus le week-end. C'est compliqué de les augmenter, répond la direction, car cela entraînerait mécaniquement une augmentation de l'effectif de la semaine, avec des risques de sous-activité pour certains postes, les infrastructures techniques (montage notamment) étant limitées. Ce serait « une force de travail perdue ».

Peut-être est-ce justement sur ce curseur que l'on pourrait jouer, en augmentant la capacité en montage et donc en relevant le niveau d'effectifs.

La direction dit avoir obtenu de la présidence l'équivalent de 200 jours (soit environ un ETP) en droit de tirage sur des non permanents. Il y a un vivier d'une dizaine de CDD « opérationnels ».

Il y a une réelle tension sur les deskeurs. Il semble que les choses se soient un peu améliorées avec une tendance à 5 deskeurs sur les tranches du matin et de la journée en semaine, là où on était plutôt à 3 ou 4 auparavant.

Sur la présentation du week-end, il y a un potentiel de 10 personnes. La direction souhaite augmenter cette « réserve », en formant d'autres journalistes à la présentation. Germain Dagognet évoque la possibilité pour des journalistes du réseau de venir tourner sur la présentation, comme ils le font pour assurer des duplex.

La direction travaille aussi sur une réorganisation des « shift » (vacations / tranche), car il y a un problème de coordination des infos au changement de tranche. Elle veut constituer des équipes dédiées redchef-chef d'ed-présentateur-assistant d'édition par tranche. Mais on est bloqué par l'effectif. « Si on fait ça, on rigidifie », répond Stéphane Dubun.

Selon lui, l'évolution de la grille, avec la suppression du journal à la demi-heure, a pour but justement de soulager les équipes de France Télévisions.

Par ailleurs, la stabilisation d'un certain nombre de salariés, à leur demande, sur la tranche du matin ou celle du soir, a tendance à améliorer la situation.

Germain Dagognet reconnaît qu'il y a « de la pression et de la charge » à Franceinfo et reconnaît que les effectifs sont insuffisants.

Stéphane Dubun confirme un manque sur certains postes, en particulier les assistants de production, qui viennent du coup d'être renforcés.

A l'infographie, de l'avis des intéressés, la situation s'est améliorée. Les salariés ont obtenu d'avoir un planning à 3 semaines. Jusque-là ils découvraient leur tableau de service de la semaine suivante le vendredi soir, ce qui pose problème dans la mesure où ils ne sont pas sur des cycles de 3 semaines mais sur une succession de cycles de 2 à 4 jours, sans nécessairement 48h entre deux cycles différents.

En revanche, les infographistes avaient obtenu d'être détachés régulièrement sur le « labo », où ils expérimentent d'autres formats et font de la création. Or, la planification a tendance à aller les piquer quand ils sont planifiés au labo, pour boucher des trous de planning à France 2 et France 3, ce qu'ils dénoncent vivement.

Globalement l'ambiance dans le service est bonne, et « bien meilleure qu'à France 2 », selon les intéressés.

Côté régies, les médecins du travail notent une bonne ambiance au sein des équipes techniques, avec des salariés satisfaits. Mais ils notent que les rythmes de travail en vigueur sont néfastes à long terme. Le Dr Mageau se dit « inquiet pour l'avenir ».

Il arrive que les salariés enchaînent les 3 types de vacations sur 4 jours : matin/journée/soir, ce qui est interdit, puisqu'il faut 48h de repos entre deux cycles différents. De plus avoir des horaires identiques sur plusieurs jours permet de caler le sommeil.

La direction rétorque que ces rythmes se font souvent à la demande des salariés.

Selon le Dr Mageau, le travail de matinalier a un vrai impact sur la santé. Ce que confirme Stéphane Desclaron en préconisant un parcours professionnel qui permette à des jeunes de passer deux ans à la chaîne info avant de rejoindre un autre service dans l'entreprise.

Vu les rythmes et la charge de travail inhérents à une chaîne d'info en continu, les membres de la commission suggèrent de reconsidérer le régime du temps de travail à Franceinfo. La semaine de 4 jours pourrait se révéler plus adaptée aux amplitudes. De même, le forfait jours n'est pas adapté

## **Problèmes de coordination**

Beaucoup de remontées sur les problèmes de coordination. Sur de gros coups d'actualité comme la fusillade de l'aéroport d'Orly, Stéphane Dubun reconnaît que ça ne s'est pas bien

passé et déplore que chacun continue à travailler en silo. La coordination des reportages fonctionne, dit-il, comme si Franceinfo n'existait pas.

Laurent Bignolas confirme qu'un reporter est susceptible d'être appelé par 3 ou 4 rédacteurs en chef de chaînes différentes, avec des demandes contradictoires voire incompatibles. C'est un réel dysfonctionnement.

Laurent Bignolas note également que l'équipe du matin a de grandes difficultés à récupérer des sujets, en particulier régionaux, quand elle sait pourtant qu'ils ont été tournés.

Il y a un vrai problème de coordination et d'échanges.

La direction a été interpellée sur l'utilisation par Franceinfo d'une séquence d'images tournée par la rédaction nationale avec les douanes. Ces images devaient faire l'objet d'un floutage, elles engageaient la parole de la journaliste de la rédaction nationale de France 3.

Une deskeuse de Franceinfo a trouvé les images dans Dalet et les a utilisées pour illustrer un desk, ce qui pose des questions de sécurisation des rushes et d'éthique.

La direction répond que ces images n'étaient accompagnées d'aucune alerte et que donc personne ne pouvait savoir qu'il y avait une restriction à leur utilisation.

### **Contribution de Malakoff**

Un différend existe depuis de nombreux mois, autour du régime des équipes du matin qui fabriquent des modules pour Franceinfo. Jusqu'ici la direction refusait qu'ils bénéficient de l'accord matinaliers.

A la suite du changement de direction RH, il a été décidé que les horaires des vacations seraient modifiés, afin de ne plus relever des horaires du matin. Ce devrait être effectif le 3 ou le 10 avril. Ce qui semble relativiser la primeur de l'éditorial sur les contingences économiques.

En revanche, pour la régularisation de la situation antérieure, l'accord sera appliqué.

Ces modifications auront un impact sur l'horaire de diffusion des modules Outre-Mer express. Qui évoluent par ailleurs avec l'ajout de commentaires, ce qui devrait permettre de les multi-diffuser sur les antennes des 1<sup>ère</sup>.

Là encore, Stéphane Bijoux, le directeur de l'Information du pôle Outre-Mer, estime qu'il y a un déficit de circulation des sujets des 1<sup>ère</sup> vers Franceinfo et que plus de reportages ultramarins pourraient se retrouver dans les journaux de la chaîne info. Une solution technique est en cours de résolution.

### **Diffusion de Franceinfo en Outre-Mer**

La direction du Pôle Outre-Mer répond que pour des raisons technico-administratives, la diffusion de Franceinfo n'est pas prévue à moyen terme dans les Outre-Mer.

En revanche, Stéphane Bijoux a souhaité pouvoir diffuser le signal, là où les 1<sup>ère</sup> diffusaient déjà France 2 et France 3. C'est maintenant fait. Il argue du fait que la reprise de journaux de France 2 et France 3 pouvait être particulièrement décalée par rapport à l'actualité, suivant les fuseaux horaires. La reprise du signal de Franceinfo permet d'être plus en temps réel.

Reste un problème technique pour récupérer le signal en clean et le doter d'un habillage spécifique, à l'image de ce qui se fait le matin à 6h sur l'antenne de France 2.

## Participation de FTR

Depuis plusieurs mois, les salariés de FTR demandent que leur participation à Franceinfo soit mieux formalisée et que soit clarifiée la charge et l'organisation du travail entre ce qu'ils fournissent à Franceinfo et leurs missions « historiques ». Les salariés demandaient à pouvoir bénéficier d'un groupe de travail similaire à ceux qui ont lieu à la chaîne info.

La direction leur a proposé une démarche dans le cadre de l'ANACT, comme cela a été mené dans le réseau de France 3, mais il semble que l'impatience des salariés ne soit pas celle de la direction, puisque le groupe de travail ne serait annoncé que pour le mois de septembre. Cela nous paraît vraiment lointain.

## Module régional « un jour en région »

La direction souhaite avoir des modules régionaux, mais sans y mettre de moyens.

Selon Laurence Bobillier, la direction sait qu'on est à flux tendu dans les régions, on ne peut pas dégager de moyens supplémentaires pour ces modules, il faut donc l'absorber dans l'activité journalière.

Une expérimentation est lancée pour un module présenté, reprenant des sujets déjà tournés et diffusés, et fabriqué pendant les « heures creuses » de la journée.

Un pilote a été tourné à Grenoble, avec le journaliste de Soir 3 et un JRI. 8 autres rédactions vont suivre jusqu'au mois d'avril, pendant l'expérimentation : Grenoble, Nantes, Besançon, Lille, Toulouse, Corse, Marseille, Rennes.

A terme, la direction souhaiterait avoir un module par jour, diffusé 6 à 10 fois. 33 fournisseurs potentiels : les 24 antennes régionales, ainsi que les 9 stations des 1<sup>ères</sup>, puisque Stéphane Bijoux souhaite qu'elles y contribuent également.

## Etat des recrutements

Doivent être pourvus au COCA du 22 mars :

- 3 postes de chefs-monteurs
- 1 poste d'infographiste (suite à une période d'essai qui n'a pas donné satisfaction)
- 2 postes de cadres à la production
- 1 poste d'OPV
- 1 poste de technicien d'exploitation antenne (suite au désistement de la personne retenue)

6 postes font par ailleurs l'objet d'une reconversion :

- 1 poste de chef d'édition (reconversion d'un assistant de production)
  - 4 postes de deskeurs (reconversion d'une OPS de Caen, un monteur de Besançon, un-e salarié-e de la communication, un salarié du Point route.)
  - 1 poste de journaliste éditions numériques
- = 4 deskeurs, 1 chef d'éd, 1 journaliste EN

3 postes restent en publication, faute de candidats qui conviennent :

- 1 poste de responsable d'édition
- 1 poste de journaliste éditions numériques
- 1 poste d'assistant d'édition (réservé à un des deskeurs en formation s'il échoue à la reconversion en journalisme).

Pour la commission,  
Jean-Hervé GUILCHER

21 mars 2017